



# REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

## DU TITRE PROFESSIONNEL

Agent d'entretien du bâtiment

Niveau V

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	1/40

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	2/40

## SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel .....	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel.....	5
Tableau des activités.....	5
Vue synoptique de l'emploi-type.....	7
Fiche emploi type .....	9
Fiche activité type .....	13
Fiche compétence professionnelle .....	21
Fiche des compétences transversales de l'emploi type .....	36
Glossaire du REAC .....	37

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	3/40

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	4/40

## Introduction

### Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le Titre AEB a été créé en 1996.

Ce Titre professionnel, que l'arrêté du 23/02/2011 avait structuré en quatre activités, est toujours adapté à cette configuration

Cette révision du Titre ne provoque pas de changement fondamental mais réorganise de façon plus cohérente le contenu de ces activités.

### Contexte de l'examen du Titre Professionnel

La réingénierie du Titre professionnel Agent d'Entretien du Bâtiment avait pour objet de :

- vérifier la cohérence du contenu et de la structuration du Titre au regard des tâches menées réellement par les agents d'entretien du bâtiment,
- repérer les réels employeurs des agents d'entretien du bâtiment,
- mesurer le niveau de technicité attendu pour le tenant de l'emploi d'agent d'entretien du bâtiment.

Les entretiens et les enquêtes (une quarantaine) menées auprès des employeurs potentiels des agents d'entretien du bâtiment (20 auprès de collectivités territoriales, 10 auprès de services techniques de mairies, 4 auprès d'entreprises de services, 6 auprès de services divers) sur les éventuelles évolutions de l'emploi ont confirmé l'intérêt de :

- conserver l'architecture du Titre en quatre activités,
- définir au plus près le niveau de technicité de chaque activité pour la tenue de l'emploi,
- fusionner certaines compétences corrélatives pour n'en faire qu'une seule plus générique,
- supprimer certaines compétences non pratiquées dans l'emploi.

### Tableau des activités

<b>Ancien TP</b> <b>AGENT D'ENTRETIEN DU BATIMENT</b>	<b>Nouveau TP</b> <b>Agent d'entretien du bâtiment</b>
Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment	Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment
Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur une installation électrique domestique	Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment
Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur une installation sanitaire	Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	5/40

<p><b>Ancien TP</b></p> <p><b>AGENT D'ENTRETIEN DU BATIMENT</b></p>
<p>Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement avec des produits de finition</p>

<p><b>Nouveau TP</b></p> <p><b>Agent d'entretien du bâtiment</b></p>
<p>Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	6/40

## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment	1	Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur des ouvrages en plâtre sec
		2	Effectuer les travaux courants d'entretien sur des éléments menuisés
2	Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment	3	Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur le circuit composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment
		4	Effectuer les travaux courants d'entretien et de dépannage sur l'appareillage composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment
3	Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment	5	Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur le réseau composant une installation sanitaire d'un bâtiment
		6	Effectuer les travaux courants d'entretien et de dépannage sur l'appareillage composant une installation sanitaire d'un bâtiment
4	Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment	7	Effectuer les travaux courants de peinture et de revêtements muraux
		8	Effectuer les travaux courants de pose au sol de revêtements souples
		9	Effectuer les travaux courants de pose collée au sol et au mur de revêtements durs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	7/40





## FICHE EMPLOI TYPE

### Agent d'entretien du bâtiment

#### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

L'Agent d'entretien du bâtiment réalise des interventions courantes d'entretien, de dépannage et d'aménagement, le plus souvent dans des locaux collectifs (lycée/maison de retraite/administration).

Ces interventions concernent essentiellement :

- l'entretien curatif des divers réseaux et installations, des équipements techniques,
- l'entretien et l'aménagement de l'enveloppe intérieure d'un bâtiment,
- les travaux d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment.

L'agent d'entretien du bâtiment est en capacité de repérer un dysfonctionnement (électrique ou sanitaire), d'en établir le diagnostic pour, en fonction de la panne, y remédier lui-même ou faire intervenir une entreprise spécialisée.

L'emploi d'Agent d'entretien du bâtiment s'exerce :

- essentiellement comme salarié auprès de collectivités territoriales, mairies ou syndic de copropriété, centres de vacances, campings, etc.
- majoritairement à l'intérieur de bâtiments, occupés ou vides selon le type d'intervention
- suivant des horaires modulables et variables dans le respect de la réglementation (contraintes liées par exemple à des chantiers de dépannage urgent)
- dans des conditions propres au travail sur chantier (poussière, bruit).

Pour toutes ces raisons, il doit avoir une bonne condition physique (station debout prolongée, marche, déploiements d'efforts fréquents) et des qualités relationnelles.

L'agent d'entretien du bâtiment, dans sa pratique, tient compte des règles concernant le tri des déchets de chantier, l'utilisation rationnelle des matériaux, des liants et de l'eau. Avant toute intervention sur différents supports (murs/sols) pour percer, poncer etc., il doit prendre connaissance, par l'intermédiaire de son hiérarchique, de la nature et de la composition de ces derniers, afin d'être informé de la présence éventuelle d'amiante.

Pour exercer le métier d'Agent d'entretien du bâtiment, les qualités et aptitudes suivantes sont essentielles :

- ponctualité et assiduité,
- organisation et planification des interventions,
- sociabilité et bon relationnel avec les usagers des locaux,
- respect des règles de prévention,
- conscience professionnelle,
- capacité à rédiger un compte rendu d'intervention.

#### Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Les collectivités territoriales,
- Les services techniques des communes,
- Les services techniques des centres de loisirs, de vacances, campings, hôtellerie de plein air,
- Les sociétés de service d'aide à domicile.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Agent de maintenance des bâtiments,  
Adjoints techniques territoriaux,  
Agents de maîtrise territoriaux,  
Ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	9/40

## **Réglementation d'activités** (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

- Art. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

## **Liens avec d'autres certifications** (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Néant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	10/40

## Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment  
Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur des ouvrages en plâtre sec  
Effectuer les travaux courants d'entretien sur des éléments menuisés

2. Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment  
Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur le circuit composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment  
Effectuer les travaux courants d'entretien et de dépannage sur l'appareillage composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment

3. Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment  
Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur le réseau composant une installation sanitaire d'un bâtiment  
Effectuer les travaux courants d'entretien et de dépannage sur l'appareillage composant une installation sanitaire d'un bâtiment

4. Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment  
Effectuer les travaux courants de peinture et de revêtements muraux  
Effectuer les travaux courants de pose au sol de revêtements souples  
Effectuer les travaux courants de pose collée au sol et au mur de revêtements durs

### Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires  
Organiser, préparer une action  
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

### Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau V (Nomenclature de 1969)  
Convention(s) : Bâtiment.  
Code(s) NSF :  
230r - Entretien général des bâtiments

### Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

I1203 Maintenance des bâtiments et des locaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	11/40



## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

### Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des travaux courants de remise en état, d'entretien et de reconditionnement des espaces intérieurs d'un bâtiment.

La production comprend, selon le type de chantier :

- la réalisation ou les reprises ponctuelles de différents types de plafonds en plaques sur ossature métallique,
- la réalisation ou les modifications légères de doublages et cloisonnement en produits de plâtre sec,
- l'entretien, la réparation, le changement de menuiseries intérieures,
- l'entretien, la réparation, le changement d'accessoires associés aux fermetures (serrure, gâche, verrou),
- l'entretien, la réparation d'éléments mobiliers.

Cette activité constitue la première étape lors de reconditionnement intérieur des locaux.

Dans l'emploi d'agent d'entretien du bâtiment, celle-ci se déroule parfois simultanément avec d'autres activités (travaux d'électricité, de plomberie). Certaines des tâches de cette activité (montage de mobilier, pose d'éléments menuisés par exemple) peuvent être réalisées après intervention des corps d'état de finition et nécessitent une intervention de l'agent d'entretien du bâtiment en deux temps.

Cette activité est réalisée le plus souvent en binôme, compte tenu du poids et de l'encombrement des matériaux utilisés, ainsi que des positions de travail (plafond, sol). Pour les interventions plus modestes (inclusion d'un châssis dans une cloison, remplacement d'une serrure par exemple), le professionnel travaille seul.

Ces travaux nécessitent des compétences en matière de lecture de plans et de relevés de dimensions.

Les consignes sont généralement données verbalement mais des plans ou des croquis sont le plus souvent remis au professionnel. Le calcul des approvisionnements pour le chantier ainsi que l'organisation de leur livraison sont généralement effectués par l'encadrement.

Le professionnel organise lui-même son activité pour la journée de travail à partir des objectifs de production qui lui sont donnés par son responsable. Les modes opératoires et les critères de recevabilité doivent être connus. Les consignes de sécurité et de relation avec l'environnement sont implicites. Les normes ainsi que les préconisations des fabricants, nécessaires à une bonne mise en œuvre des produits, doivent être connues et appliquées rigoureusement.

Lorsqu'il intervient sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment, le professionnel prend en compte les éléments réglementaires et techniques contenus dans la réglementation thermique 2012.

Le professionnel porte les Equipements de Protection Individuelle(EPI) et réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention. Il opère suivant les instructions du chef d'équipe ou du responsable de chantier.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

- Art. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	13/40

## Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur des ouvrages en plâtre sec  
Effectuer les travaux courants d'entretien sur des éléments menuisés

## Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires  
Organiser, préparer une action  
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	14/40

## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

### Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise, dans le cadre de maintenance et/ou de reconditionnement de locaux, des travaux courants d'entretien, de dépannage ou de modifications sur les installations électriques monophasées d'un bâtiment.

La production comprend, selon le type de chantier :

- l'établissement d'un diagnostic de dysfonctionnement sur un circuit électrique monophasé existant,
- la réparation du dysfonctionnement sur le circuit électrique, dans la mesure où le niveau technique correspond à ses capacités,
- le reconditionnement courant de l'installation électrique monophasée d'une pièce, d'un local,
- l'établissement d'un diagnostic de dysfonctionnement sur l'appareillage composant une installation électrique monophasée,
- la réparation du dysfonctionnement sur l'appareillage, dans la mesure où le niveau technique correspond à ses capacités,
- le remplacement d'éléments et appareillages électriques défectueux.

L'activité "électricité" est une activité indépendante des autres activités de l'emploi lorsqu'elle ne concerne que l'entretien des installations existantes et/ou le remplacement des appareils et appareillages.

Par contre, lorsque cette activité s'exerce dans le cadre d'un réaménagement ou de la modification de locaux, elle suit l'ensemble des opérations du chantier et se coordonne avec elles.

Cette activité est réalisée le plus souvent seul dans le cadre d'opérations d'entretien, et en relation permanente avec les intervenants des autres corps d'état pour les opérations d'extension ou modifications légères de l'installation électrique.

Dans le cadre de cette activité, le professionnel respecte et applique les normes et la réglementation en vigueur. Il effectue les contrôles systématiques de circuits ou d'organes de sécurité suivant une programmation établie. Il rend compte de ses interventions oralement et fait appel à un électricien confirmé lorsque l'intervention dépasse son champ de compétences.

Il organise lui-même et protège l'environnement de son poste de travail.

Il vérifie la compatibilité des matériaux livrés avec la destination des locaux.

Il est responsable de la bonne exécution de son travail.

Il a l'initiative dans le choix des moyens d'intervention, en tenant compte des implications liées au développement durable (tri sélectif des déchets, proposition d'équipements moins énergivores par exemple).

Le professionnel porte les Equipements de Protection Individuelle(EPI) et réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention. Il opère suivant les instructions du chef d'équipe ou du responsable de chantier.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

- Art. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	15/40

## Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur le circuit composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment

Effectuer les travaux courants d'entretien et de dépannage sur l'appareillage composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment

## Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires

Organiser, préparer une action

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	16/40



## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

### **Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment**

#### **Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice**

Le professionnel réalise, dans le cadre de maintenance et/ou de reconditionnement de locaux, des travaux courants d'entretien, de dépannage ou de modifications sur les installations sanitaires d'un bâtiment.

La production comprend, selon le type de chantier :

- l'établissement d'un diagnostic de dysfonctionnement sur un réseau sanitaire existant,
- la réparation du dysfonctionnement sur le réseau sanitaire, dans la mesure où le niveau technique correspond à ses capacités,
- le reconditionnement courant de l'installation sanitaire d'une pièce, d'un local,
- l'établissement d'un diagnostic de dysfonctionnement sur l'appareillage composant une installation sanitaire d'un bâtiment,
- la réparation du dysfonctionnement sur l'appareillage, dans la mesure où le niveau technique correspond à ses capacités,
- le remplacement d'éléments et appareillages sanitaires défectueux.

L'activité "plomberie" est une activité qui s'inscrit après les ouvrages de gros œuvre et de distribution intérieure pour le passage de canalisations apparentes et à la suite des travaux de finitions pour la pose d'appareils sanitaires.

Lorsque cette activité s'exerce dans le domaine exclusif de l'entretien, préventif ou curatif, elle est considérée comme une tâche indépendante.

Cette activité est réalisée le plus souvent seul, dans le cadre d'opérations d'entretien et en relation permanente avec les intervenants des autres corps d'état pour les opérations d'extension ou modifications de l'installation sanitaire.

Dans le cadre de cette activité, le professionnel respecte et applique les normes et la réglementation en vigueur. Il rend compte de ses interventions oralement ou à l'aide de schémas et fait appel à un plombier confirmé lorsque l'intervention dépasse son champ de compétence.

Il organise lui-même et protège l'environnement de son poste de travail.

Il vérifie la compatibilité des matériaux livrés avec la destination des locaux.

Il est responsable de la bonne exécution de son travail.

Il a l'initiative dans le choix des moyens d'intervention en tenant compte des implications liées au développement durable (tri sélectif des déchets, proposition d'équipements économes).

Le professionnel porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention. Il opère suivant les instructions du chef d'équipe ou du responsable de chantier.

#### **Réglementation d'activités (le cas échéant)**

Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

- Art. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	17/40

## Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur le réseau composant une installation sanitaire d'un bâtiment

Effectuer les travaux courants d'entretien et de dépannage sur l'appareillage composant une installation sanitaire d'un bâtiment

## Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires

Organiser, préparer une action

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	18/40

## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 4

### Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Pour entretenir et rénover l'intérieur d'un bâtiment, le professionnel met en œuvre des produits de finition tels que peintures, produits de protection, toile de verre et papier peint sur différents supports existants (murs, plafonds, boiseries). Il prépare le cas échéant les supports de réception (enduisage).

Sur les sols, il pose du carrelage, des revêtements souples (dalles plastiques, revêtements en lé) et du parquet flottant. Il remplace partiellement des carrelages, des dalles suite à des désordres ou transformations de locaux. Sur les murs, il pose de la faïence.

Il peut être amené, préalablement à ces différentes poses, à préparer les supports de réception (enduisage/ragréage).

Dans le cadre d'une construction ou du réaménagement de locaux, cette activité se positionne à plusieurs moments du chantier, en fonction de la nature du travail :

- pose de carrelage et sol souple au sol après les travaux de cloisonnement,
- pose de faïence après la pose des éléments sanitaires,
- pose de peintures et revêtements muraux en fin de chantier.

Dans le cadre d'une intervention d'entretien ou de réparation, cette activité sera indépendante des autres activités de l'emploi.

Cette activité se réalise seul ou en équipe, selon la structure du service d'entretien et l'importance de l'ouvrage. Le conditionnement de certains matériaux (revêtement de sol en rouleau) peut impliquer un travail en équipe.

Dans le cadre de cette activité, le professionnel respecte et applique les consignes et règles de prévention des risques, d'hygiène et de sécurité.

Il organise lui-même et protège l'environnement de son poste de travail.

Il vérifie la compatibilité des matériaux livrés avec la destination des locaux.

Il est responsable de la bonne exécution de son travail.

Il réceptionne les supports sur lesquels il va intervenir.

Il a l'initiative dans le choix des moyens d'intervention.

Il gère ses approvisionnements,

Il s'implique, lors de ses chantiers, dans les notions de développement durable (gestion de l'eau, traitement des déchets).

Cette activité est réalisée principalement à l'intérieur de bâtiments et très souvent en milieu occupé.

Elle se déroule suivant des étapes clairement définies (protection, préparation, application, temps de séchage, repliement) et sous le contrôle d'un responsable.

Le professionnel porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et réalise cette activité dans le respect des consignes de sécurité individuelles et collectives et, s'ils existent, en application des prescriptions stipulées au document unique et au PPSPS.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

- Art. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	19/40

## Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Effectuer les travaux courants de peinture et de revêtements muraux  
Effectuer les travaux courants de pose au sol de revêtements souples  
Effectuer les travaux courants de pose collée au sol et au mur de revêtements durs

## Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires  
Organiser, préparer une action  
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	20/40

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE**  
**N° 1**

**Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur des ouvrages en plâtre sec**

**Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Préparer son poste de travail  
Evaluer les travaux d'entretien, de réparation et de construction à effectuer  
Déconstruire les parties de l'ouvrage à rénover (plafond/cloison)  
Réaliser la réparation de l'ouvrage  
Implanter et tracer l'emplacement de l'ouvrage neuf à réaliser (plafond/cloison)  
Poser et assembler les matériaux composant le nouvel ouvrage  
Réaliser les travaux de finition sur les ouvrages réparés ou réalisés (bouchage, ratissage)  
Nettoyer son chantier  
Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

**Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

Le professionnel réalise, à partir de plans ou croquis qui lui ont été remis, des travaux d'entretien ou de modifications sur des ouvrages en plâtre sec existant. Il réalise les implantations, les prises de niveau et les traçages des ouvrages à réaliser.

Il utilise l'outillage électroportatif et manuel du plaquiste et le matériel réglementaire pour le travail en hauteur (Plateforme Individuelle Roulante Légère - PIRL).

En raison des contraintes physiques liées à la manipulation et à la pose de certains éléments en plâtre sec (plaques), il est recommandé de travailler en équipe et d'utiliser un lève plaques.

**Critères de performance**

- les consignes données par le plan ou par le chef de chantier concernant le travail à effectuer sont respectées (mesures et implantation, protection du chantier)
- les qualités techniques de l'ouvrage réparé, construit (aplomb, niveau, planéité) respectent les seuils de recevabilité de la profession
- l'ouvrage est réparé, modifié en respectant les caractéristiques de construction et est à nouveau fonctionnel après l'intervention

**Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels**

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs  
Lire et exploiter un document fabricant  
Connaissance des différents matériaux et produits utilisés pour construire des plafonds, des cloisons en plâtre sec

Diagnostiquer l'état de l'ouvrage existant à réparer  
Déconstruire partiellement un ouvrage ou partie d'ouvrage en plâtre sec  
Choisir, préparer les matériaux adaptés pour réparer l'ouvrage  
Réparer l'ouvrage en respectant les normes de mise en œuvre  
Réaliser l'implantation et le traçage de l'emplacement du futur ouvrage à construire  
Construire l'ouvrage en respectant les normes de mise en œuvre  
Réaliser le traitement des déchets

Intégrer les principes du développement durable dans son travail  
Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	21/40

Organiser son poste de travail  
Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle et collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	22/40

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

### Effectuer les travaux courants d'entretien sur des éléments menuisés

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Préparer son poste de travail

Evaluer les travaux d'entretien et de réparation à effectuer sur des éléments menuisés ou sur les accessoires associés

Déposer les parties d'éléments menuisés ou les accessoires à réparer (battant de porte, serrure, poignée, système de fermeture par exemple)

Réaliser la réparation de l'élément menuisé ou de l'accessoire (remplacement, ajustement, réglage, graissage)

Poser et assembler des éléments menuisés manufacturés (lambris, plinthes, baguettes par exemple)

Réaliser le montage et la maintenance de petits mobiliers

Nettoyer son chantier

Traiter et évacuer les déchets

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise des travaux d'entretien ou de modifications sur des ouvrages menuisés existants. Il intervient pour réparer, remettre en état, changer des accessoires de fermeture et de serrurerie.

Il utilise l'outillage électroportatif et manuel du menuisier et le matériel réglementaire pour le travail en hauteur (PIRL).

En raison des contraintes physiques liées à la manipulation de certains éléments (porte pleine), il est recommandé de travailler en équipe.

Le professionnel travaille sous le contrôle de son responsable, d'après des consignes orales ou écrites, plans, schémas et catalogues fournisseurs.

Il assure la protection et la sécurité des personnes et des biens pendant et au terme de son intervention.

#### Critères de performance

- les consignes données par le plan ou par le hiérarchique concernant le travail à effectuer sont respectées
- l'élément menuisé, l'accessoire, sont réparés, modifiés en respectant l'ouvrage initial
- l'élément menuisé posé, changé, ajusté, réparé est fonctionnel après l'intervention
- l'accessoire posé, changé, réglé, réparé est fonctionnel après l'intervention

#### Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs

Lire et exploiter un document fabricant

Connaissance des différents matériaux et produits utilisés pour construire des plafonds, des cloisons en plâtre sec

Diagnostiquer le dysfonctionnement de l'élément menuisé ou de l'accessoire à réparer

Choisir les matériaux adaptés pour réparer l'élément menuisé ou l'accessoire

Réparer l'élément menuisé en le rendant fonctionnel

Réaliser le traitement des déchets

Intégrer les principes du développement durable dans son travail

Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle et collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	23/40

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE  
N° 3**

**Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur le circuit  
composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment**

**Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Préparer son intervention

Rechercher la cause d'un dysfonctionnement sur le circuit composant l'installation électrique monophasée d'un bâtiment

Remédier au dysfonctionnement en respectant la conformité technique

Réaliser le changement de câbles ou de fils électriques en vue de rendre conforme une installation

Modifier un réseau électrique monophasé dans le cas d'agencement d'une pièce, d'un local

Prolonger un réseau de prises de courant

Encastrer complètement ou partiellement une installation électrique monophasée

Modifier un allumage mécanique par un allumage de détection

Nettoyer son chantier

Traiter et évacuer les déchets

**Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

Le professionnel réalise, à l'intérieur d'un local existant, l'entretien, le dépannage ou les modifications courantes sur un circuit composant une installation électrique monophasée.

Il recherche les causes d'un dysfonctionnement ou d'une panne et, dans la mesure de ses capacités, y remédie.

Il effectue des travaux courants de modifications et d'extension sur le circuit composant une installation électrique monophasée.

Il travaille seul et utilise les instruments de mesure et de contrôle de présence de tension ainsi que le matériel réglementaire pour le travail en hauteur (PIRL).

Il travaille sous le contrôle de son responsable, d'après des consignes orales ou écrites, plans, schémas et catalogues fournisseurs.

Il assure la protection et la sécurité des personnes et des biens pendant et au terme de son intervention.

**Critères de performance**

- les consignes générales données par le plan ou par le hiérarchique sont respectées
- le dysfonctionnement sur le circuit électrique monophasé a été justement repéré
- le problème de dysfonctionnement sur le circuit électrique monophasé a été réparé
- le circuit électrique monophasé est à nouveau fonctionnel
- les travaux d'extension du circuit électrique monophasé réalisés sont conformes à la réglementation
- l'extension du circuit est fonctionnelle
- les consignes et mesures de sécurité pour réaliser le travail ont été respectées

**Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels**

Lire un plan et/ou réaliser un croquis électrique simple

Consulter un catalogue fournisseur

Connaissance des différents composants et leurs utilisations en fonction de chaque ouvrage

Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé

Définir une procédure d'intervention

Identifier le type de matériau à remplacer ou à poser

Utiliser le matériel de travail en hauteur

Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle et de prise de mesures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	24/40



Appliquer les règles de pose et d'assemblage des composants électriques entre eux  
Identifier les dysfonctionnements

Intégrer les principes du développement durable dans son travail  
Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail  
Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle et collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	25/40

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE**  
**N° 4**

**Effectuer les travaux courants d'entretien et de dépannage sur l'appareillage  
composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment**

**Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Préparer son intervention

Rechercher la cause d'un dysfonctionnement sur l'appareillage composant une installation électrique monophasée

Remédier au dysfonctionnement en respectant la conformité technique

Changer des appareils de chauffage électrique, des éléments de tableau de répartition, de quincaillerie électrique, de signalétique de sécurité, d'éclairage

Nettoyer son chantier

Traiter et évacuer les déchets

**Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

Le professionnel réalise, à l'intérieur d'un local existant, l'entretien, le dépannage ou le changement de différents appareillages composant une installation électrique monophasée.

Il recherche les causes d'un dysfonctionnement ou d'une panne liées au fonctionnement de l'appareillage et, dans la mesure de ses capacités, y remédie.

Il travaille seul et utilise les instruments de mesure et de contrôle de présence de tension, ainsi que le matériel réglementaire pour le travail en hauteur (PIRL).

Il travaille sous le contrôle de son responsable, d'après des consignes orales ou écrites, plans, schémas et catalogues fournisseurs.

Il assure la protection et la sécurité des personnes et des biens pendant et au terme de son intervention.

**Critères de performance**

- les consignes générales données par le plan ou par le hiérarchique sont respectées
- le dysfonctionnement sur l'appareillage a été justement repéré
- le problème de dysfonctionnement de l'appareillage a été réparé en conformité
- l'appareillage défectueux a été remplacé et est à nouveau fonctionnel

**Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels**

Lire un plan et/ou réaliser un croquis électrique simple

Connaissance des différents composants et leur utilisation en fonction de chaque ouvrage

Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé

Consulter un catalogue fournisseur

Définir une procédure d'intervention

Identifier le type de matériau à remplacer ou à poser

Utiliser le matériel de travail en hauteur

Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle et de prise de mesures

Appliquer les règles de pose et de remplacement des appareillages électriques

Identifier les dysfonctionnements

Intégrer les principes du développement durable dans son travail

Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle et collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	26/40

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE  
N° 5**

**Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur le réseau  
composant une installation sanitaire d'un bâtiment**

**Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Préparer son intervention

Rechercher la cause d'un dysfonctionnement sur le réseau de tuyauteries composant une installation sanitaire

Remédier au dysfonctionnement en respectant la conformité technique

Modifier un réseau de tuyauteries composant une installation sanitaire dans le cas d'agencement d'une pièce, d'un local

Nettoyer son chantier

Traiter et évacuer les déchets

**Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

Le professionnel intervient en dépannage sur l'ensemble des problématiques courantes et récurrentes rencontrées sur les tuyauteries composant une installation sanitaire. En rénovation, il réalise l'extension d'un réseau d'alimentation en débitant, façonnant et assemblant à partir d'un plan des tubes de différents diamètres à l'intérieur d'un local existant.

Il travaille seul et utilise en toute sécurité les instruments de brasage ainsi que le matériel réglementaire pour le travail en hauteur (PIRL).

Il travaille sous le contrôle de son responsable, d'après des consignes orales ou écrites, plans, schémas et catalogues fournisseurs.

Il assure la protection et la sécurité des personnes et des biens pendant et au terme de son intervention.

**Critères de performance**

- les consignes générales données par le plan ou par le hiérarchique sont respectées
- le dysfonctionnement sur le réseau de tuyauteries a été justement repéré
- le problème de dysfonctionnement sur le réseau de tuyauteries a été réparé en conformité
- les travaux d'extension du réseau de tuyauteries réalisés sont conformes à la réglementation
- l'extension du réseau de tuyauteries est fonctionnelle
- les consignes et mesures de sécurité pour réaliser le travail ont été respectées

**Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels**

Lire un plan et/ou réaliser un croquis d'installation sanitaire simple

Connaissance des différents composants et leur utilisation en fonction de chaque ouvrage

Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé

Consulter un catalogue fournisseur

Définir une procédure d'intervention

Identifier le type de matériau à remplacer ou à poser

Utiliser le matériel de travail en hauteur

Utiliser en toute sécurité l'outillage de brasage

Appliquer les règles de pose et d'assemblage des composants sanitaires entre eux

Identifier les dysfonctionnements

Intégrer les principes du développement durable dans son travail

Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	27/40

Organiser son poste de travail  
Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle et collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	28/40

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE  
N° 6**

**Effectuer les travaux courants d'entretien et de dépannage sur l'appareillage  
composant une installation sanitaire d'un bâtiment**

**Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Préparer son intervention

Rechercher la cause d'un dysfonctionnement sur l'appareillage composant une installation sanitaire

Remédier au dysfonctionnement en respectant la conformité technique

Remplacer des appareils sanitaires (WC, lavabo par exemple), des éléments d'appareillages (joints, robinet, siphon, flotteur de chasse d'eau par exemple)

Nettoyer son chantier

Traiter et évacuer les déchets

**Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

Le professionnel réalise, à l'intérieur d'un local existant, l'entretien, le dépannage ou le changement de différents appareillages composant une installation sanitaire.

Il recherche les causes d'un dysfonctionnement ou d'une panne liés au fonctionnement de l'appareillage et, dans la mesure de ses capacités, y remédie.

Il travaille seul et utilise en toute sécurité les instruments de brasage ainsi que le matériel réglementaire pour le travail en hauteur (PIRL).

Il travaille sous le contrôle de son responsable, d'après des consignes orales ou écrites, plans, schémas et catalogues fournisseurs.

Il assure la protection et la sécurité des personnes et des biens pendant et au terme de son intervention.

**Critères de performance**

- les consignes générales données par le plan ou par le hiérarchique sont respectées
- le dysfonctionnement sur l'appareillage a été justement repéré
- le problème de dysfonctionnement de l'appareillage a été réparé en conformité
- l'appareillage défectueux a été remplacé et est à nouveau fonctionnel

**Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels**

Lire un plan simple d'installation sanitaire d'un bâtiment

Connaissance des différents composants et leur utilisation en fonction de chaque ouvrage

Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé

Consulter un catalogue fournisseur

Définir une procédure d'intervention

Identifier le type de matériau à remplacer ou à poser

Utiliser le matériel de travail en hauteur

Utiliser en toute sécurité l'outillage de contrôle et de prise de mesures

Appliquer les règles de pose et de remplacement des appareillages sanitaires

Identifier les dysfonctionnements

Intégrer les principes du développement durable dans son travail

Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle et collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	29/40

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE**  
**N° 7**

**Effectuer les travaux courants de peinture et de revêtements muraux**

**Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Préparer son intervention, installer le chantier  
Préparer les supports (égrenage, lessivage par exemple)  
Réaliser les travaux d'apprêts (impression, rebouchage par exemple)  
Mettre en peinture les murs, les plafonds et les boiseries  
Préparer une colle à revêtement mural  
Implanter et débiter des lès de revêtement mural  
Encoller des lès de revêtement mural  
Afficher des lès de revêtement mural  
Araser des lès de revêtement mural  
Réaliser les travaux de finition  
Nettoyer son chantier  
Traiter et évacuer les déchets

**Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

Cette compétence s'exerce à l'intérieur de bâtiments en réhabilitation, parfois occupés pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité de son hiérarchique, le professionnel réalise seul ou en équipe, à l'aide de moyens de travail en hauteur, l'ensemble des travaux courants de préparation de supports, de peinture et de pose de revêtement mural ordinaire (papier peint).

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, les procédures de travail sur des échafaudages et porte les équipements de protection individuelle(EPI).

Il doit posséder une attestation de compétences à l'utilisation d'échafaudages de pied et roulants et un titre d'habilitation pour les risques liés à l'électricité au niveau BS.

**Critères de performance**

- les consignes générales données par le plan ou par le hiérarchique sont respectées
- le chantier est correctement installé
- la zone de travail est mise hors tension
- les travaux d'apprêts sont adaptés aux supports et correctement réalisés
- la peinture est régulière et son aspect poché
- la préparation du revêtement mural avant les travaux de pose est correctement effectuée (débit, encollage)
- la pose du revêtement mural est conforme aux prescriptions des fabricants (aplomb et jointoiement des lès)
- le poste de travail ainsi que les supports et les murs sont propres et fonctionnels à l'issue des travaux

**Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels**

Lire un plan de bâtiment

Connaissance des différents produits et leur utilisation pour effectuer des travaux courants de peinture et de revêtements muraux

Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé

Connaissance des pathologies courantes des supports

Connaissance des familles courantes de colles et de revêtements muraux

Connaissance des règles et des techniques courantes pour déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements muraux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	30/40

Consulter un catalogue fournisseur  
Définir une procédure d'intervention  
Utiliser le matériel de travail en hauteur  
Préparer, apprêter et appliquer de la peinture

Intégrer les principes du développement durable dans son travail  
Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail  
Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle et collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	31/40

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE**  
**N° 8**

**Effectuer les travaux courants de pose au sol de revêtements souples**

**Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Préparer son intervention, installer le chantier  
Contrôler l'état du support de réception  
Préparer les supports (ragréage, lessivage)  
Réaliser les travaux de reprise sur des revêtements de sol existants (changement de dalles)  
Implanter la pose du revêtement  
Encoller le support de réception  
Poser des dalles, des lés de revêtements souples  
Réaliser les travaux de finition, araser, couper les rives, les franchissements d'obstacles  
Nettoyer son chantier  
Traiter et évacuer les déchets

**Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

Le professionnel met cette compétence en œuvre essentiellement dans le cadre du réaménagement des locaux.

Il peut, suivant la nature des travaux engagés, intervenir sur des sols neufs ou rénovés.

Quel que soit le support sur lequel il intervient, il en assure la réception et en vérifie la conformité au regard des prescriptions de la tâche.

Il utilise, dans le cadre de son intervention, les outils manuels et/ou électroportatifs de coupe.

Ces prestations donnent au local traité son aspect esthétique définitif, ce qui implique une qualité d'exécution et un aspect final en cohérence avec les règles professionnelles et la demande initiale.

**Critères de performance**

- les consignes générales données par le plan ou par le chef de chantier sont respectées (sens d'implantation des dalles)
- la compatibilité des supports horizontaux existants avec une pose de revêtement souple au sol est connue et vérifiée
- les différents produits de préparation de supports et leurs utilisations avant pose de revêtements souples sont connus
- l'implantation du revêtement souple est pertinente
- les qualités techniques de mise en œuvre du revêtement souple ainsi que des travaux de finition respectent les seuils de recevabilité de la profession
- le poste de travail ainsi que les sols revêtus sont propres et fonctionnels à l'issue des travaux

**Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels**

Lire un plan de bâtiment

Connaissance des différents produits et leurs utilisations pour effectuer des travaux courants de pose au sol de revêtements souples

Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé

Connaissance des pathologies courantes des supports

Connaissance des familles courantes de colles et de revêtements souples

Connaissance des règles et des techniques courantes pour poser au sol des revêtements souples

Consulter un catalogue fournisseur

Définir une procédure d'intervention

Intégrer les principes du développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	32/40



Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail

Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle et collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	33/40

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE  
N° 9**

**Effectuer les travaux courants de pose collée au sol et au mur de revêtements durs**

**Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Préparer son intervention, installer le chantier  
Contrôler l'état du support de réception  
Préparer les supports (ragréage, piquage par exemple)  
Réaliser les travaux de reprise sur des revêtements durs existants (changement de carreaux, faïence)  
Implanter au sol ou au mur la pose d'un revêtement dur  
Poser par collage des carreaux, des faïences  
Réaliser les coupes et les travaux de finition (jointoiement)  
Nettoyer son chantier  
Traiter et évacuer les déchets

**Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

Le professionnel met cette compétence en œuvre essentiellement dans le cadre du réaménagement des locaux.

Il peut, suivant la nature des travaux engagés, intervenir sur des sols neufs ou rénovés.

Quel que soit le support sur lequel il intervient, il en assure la réception et en vérifie la conformité au regard des prescriptions de la tâche.

Il utilise, dans le cadre de son intervention, les outils manuels et/ou électroportatifs de coupe.

Ces prestations donnent au local traité son aspect esthétique définitif, ce qui implique une qualité d'exécution et un aspect final en cohérence avec les règles professionnelles et la demande initiale.

**Critères de performance**

- les consignes générales données par le plan ou par le chef de chantier sont respectées (sens d'implantation des carreaux)
- la compatibilité des supports horizontaux et verticaux existants avec une pose de revêtement dur est connue et vérifiée
- l'implantation du revêtement dur est pertinente
- les qualités techniques de mise en œuvre du revêtement dur ainsi que des travaux de finition respectent les seuils de recevabilité de la profession
- le poste de travail ainsi que les sols et murs revêtus sont propres et fonctionnels à l'issue des travaux

**Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels**

Lire un plan de bâtiment

Connaissance des différents produits et leur utilisation pour effectuer des travaux courants de pose au sol et au mur de revêtements durs

Connaissance des règles de sécurité concernant le travail en site occupé

Connaissance des pathologies courantes des supports

Connaissance des familles courantes de colles, adhésifs et revêtements durs

Connaissance des règles et les techniques courantes pour poser au sol et au mur des revêtements durs

Consulter un catalogue fournisseur

Définir une procédure d'intervention

Intégrer les principes du développement durable dans son travail

Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	34/40

Organiser son poste de travail  
Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle et collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	35/40

## FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

### Mettre en œuvre des modes opératoires

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

L'agent d'entretien du bâtiment applique des consignes, des modes opératoires et suit des recommandations prescrites par les fabricants lors de la fabrication de ragréage, de produits de finition, de réalisation de constructions, de pose de revêtements souples et durs.

#### Critères de performance

La préparation et la mise en œuvre des produits de réparation, de collage, d'assemblage de matériaux suivent les modes opératoires préconisés par la réglementation et par les fabricants

### Organiser, préparer une action

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

L'agent d'entretien du bâtiment organise son travail et l'approvisionnement de son chantier en fonction des tâches qui lui sont demandées.

Les options techniques retenues et les délais à respecter imposent au professionnel de gérer ses activités au quotidien.

#### Critères de performance

Les objectifs journaliers individuels sont atteints

L'organisation du poste de travail est rationnelle et ne crée pas de nuisances ou de perturbation dans le processus de travail

Le poste de travail respecte les consignes de sécurité

### Intégrer les principes de développement durable dans son travail

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

L'agent d'entretien du bâtiment intègre certains principes du développement durable dans son travail quotidien :

- il améliore la qualité de vie des personnes pour lesquelles il réalise une intervention,
- il réalise des actions de prévention en présence d'un risque connu,
- il produit et consomme de façon responsable,
- il gère de façon rationnelle sa production de déchets de chantier.

#### Critères de performance

L'intervention est réalisée rapidement afin d'éviter une nuisance trop importante aux personnes concernées

Les personnes concernées ont été prévenues et averties des conséquences du problème repéré

La gestion des matériaux utiles à son chantier est maîtrisée

Le tri des différents déchets inhérents à son activité est maîtrisé

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	36/40

# Glossaire du REAC

## Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

## Activité type d'extension

Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

## Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

## Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

## Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

## Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

## Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

## Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	37/40

### **Savoir-faire organisationnel**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

### **Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

### **Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

### **Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AEB	REAC	TP-00361	07	08/06/2016	08/04/2016	38/40

**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

